Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20261019-191026_3-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ***LANRODEC***

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	*15*
Présents :	*15*
Votants :	*15*
Absents :	*0*
Exclus :	*0*

Date de convocation :
14/10/2026
Date d'affichage :
14/10/2026

OBJET :

LOTISSEMENT PROTHAIS
« Courtil de l'Aire »
(191026-03)

L'an deux mil vingt-six, le 19 octobre à 19 heures 37 minutes,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Solène STEUNOU-ROQUINARC'H, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
MM. STEUNOU-ROQUINARC'H S., LE ROY M.L., COLAS Y., AROARO A., LE MEUR-BOURDON C., HERBILLOT P., JOURDEN J.Y., LEFORT A., JOUAN J.C., QUERO M., GUENO C., MAHE L., OLLIVIER-HENRY A., STEPHAN M., TOUDIC C.

Absent excusé :

Pouvoirs :

Mme Claudie LE MEUR-BOURDON a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marie-Line LE ROY rappelle au Conseil Municipal la signature d'une convention fin novembre 2025 avec l'entreprise ECR Environnement de Ploumagoar pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux du futur lotissement Rue de Ploumagoar (ex-terrains Prothais) pour un montant de 4 975 € HT soit 5 970 € TTC.
Une esquisse d'aménagement du futur lotissement avec 2 scénarios possibles (lots fléchés pour Terres d'Armor Habitat pour des logements sociaux et lots réservés à la Commune pour vente à de futurs acquéreurs) avait été proposée par l'ADAC en juillet 2025. Aucune décision n'avait été prise lors du Conseil Municipal du 2 juillet 2025, le Maire ayant indiqué à l'assemblée que la station d'épuration n'était pas conforme et qu'aucune extension d'urbanisation ne serait acceptée.
Le projet de la station n'ayant toujours pas avancé, Leff Armor Communauté planifie désormais une ouverture à l'été 2029. Compte tenu de ces informations, la commune n'a pas été inscrite au programme de 2027 de Terres d'Armor Habitat. Une rencontre va être organisée début 2027 entre la Commune, Terres d'Armor Habitat, le cabinet ECR et l'EPF afin de préparer le dossier en vue d'une inscription sur le programme Habitat de 2028. Mais plusieurs problématiques sont à prendre en compte :

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20261019-191026_3-DE

- L'acte d'engagement avec ECR établit une durée de 24 mois à compter de la date de notification soit une fin de marché au 23 octobre 2027 (prévoir une prolongation / avenant) ;
- L'ouverture de la station d'épuration serait fixée courant 2029 (aucun document d'urbanisme ne pourra être validé avant) ;
- La convention opérationnelle d'actions foncières signée avec l'EPF arrivera à échéance au 28/01/2031. Elle pourra éventuellement être prolongée.

Le Secrétaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Solène STEUNOU-ROQUINARC'H

MAIRIE DE LANRODEC
22